



HAL
open science

La diaspora haïtienne : vers l'émergence d'un territoire de la dispersion ?

Cédric Audebert

► **To cite this version:**

Cédric Audebert. La diaspora haïtienne : vers l'émergence d'un territoire de la dispersion ?. Carlo A. Célius. Le défi haïtien : économie, dynamique sociopolitique et migration, Paris : L'Harmattan, pp.193-212, 2011, Horizons Amérique Latine. halshs-00817514

HAL Id: halshs-00817514

<https://shs.hal.science/halshs-00817514>

Submitted on 24 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La diaspora haïtienne : vers l'émergence d'un territoire de la dispersion ?

Cédric AUDEBERT¹

Résumé

L'émigration massive et la mise en place de réseaux sociaux au-delà des frontières conduisent à s'interroger sur l'intérêt de la notion de diaspora à propos de l'expérience collective haïtienne à l'étranger. L'article montre la pertinence d'une telle qualification sur la base de la dispersion des émigrés, du système spatial d'échanges qui les caractérise et de l'existence d'un projet identitaire conférant à leur organisation collective une continuité dans le temps et dans l'espace. Fondée sur la genèse d'un espace migratoire polycentrique et réticulé, l'analyse du territoire diasporique haïtien se décline à différentes échelles, du transnational au local.

Mots-clés : diaspora, Haïti, migration, territoire, transnationalisme.

Abstract

Massive emigration and the making of transnational social networks raise the question of the adequacy of the notion of diaspora in the study of the collective experience of Haitians abroad. The paper explores the meaning of such a qualification on the bases of migrant dispersion and the network of exchange characterizing Haitian emigration. It also analyzes the existence of an identity scheme lending their collective organization a spatial and temporal continuity. Based on the polycentric and reticular configuration of this migratory field, the Haitian diasporic territory can be analyzed both at the transnational level and the local level.

Keywords : diaspora, Haiti, migration, territory, transnationalism.

¹ Géographe, Chargé de Recherches au CNRS - Migrinter (UMR 6588, Université de Poitiers) - Cedric.audebert@univ-poitiers.fr

Le tragique séisme du 12 janvier 2010 a amplifié la crise structurelle historique à l'origine de la mise à l'écart économique, sociale et politique de la majorité du peuple haïtien dans son propre pays. Il a dans le même temps amplifié le caractère incontournable du rôle de la diaspora dans le destin d'Haïti. Les défis inhérents au devenir de la société haïtienne ne peuvent plus être appréhendés indépendamment de la dispersion de sa population au-delà des frontières, tant le poids démographique de la diaspora et son impact sur l'économie, la culture et la politique locales apparaissent remarquables. En réponse à un contexte sociétal haïtien particulièrement répulsif s'incarnant dans une insécurité structurelle qui concerne tous les aspects de la vie quotidienne des individus – économique, politique et écologique notamment –, l'émigration massive et continue au cours du XX^e siècle s'est graduellement étendue à l'ensemble des couches sociales et des régions du pays. L'identification hautement symbolique de l'ensemble des émigrés à un « Dixième département »² par les autorités dès le début des années 1990 a pour signification la reconnaissance officielle inédite de la dynamique de dispersion internationale d'une part croissante de la population haïtienne.

Il est vrai que le million et demi d'Haïtiens résidant à l'étranger (deux millions si l'on intègre les générations suivantes) représente l'équivalent de près de 20 % de la population du pays d'origine et que les incidences de cette dynamique sur la structure de plus en plus transnationale des relations sociales haïtiennes sont remarquables (Audebert, 2002, 2004). Des études pionnières ont mis en exergue la formalisation de pratiques transnationales liées aux réseaux familiaux, économiques, logistiques, culturels et informationnels dans le contexte de l'évolution historique des relations entre Haïti et les Etats-Unis d'une part ; et d'autre part celles liées aux stratégies identitaires multiples des immigrés en fonction de l'évolution des contextes politiques des sociétés d'installation et d'origine (Basch *et al.*, 1994 ; Laguerre, 1998 ; Glick Schiller, Fouron, 1999). Deux aspects de ces travaux fondamentaux émanant de la sociologie et de l'anthropologie anglo-saxonnes circonscrivent néanmoins leur portée dans l'appréhension du fait migratoire haïtien : en se cantonnant à l'Amérique du Nord – en particulier New York –, elles passent sous silence l'expérience de plus de la moitié des émigrés haïtiens et n'abordent conséquemment que partiellement les dynamiques et logiques spatiales d'ensemble des acteurs transnationaux.

Ces limites sont implicitement mises en lumière par les travaux sur les diasporas qui s'accordent généralement pour les définir *a minima* à partir de quatre critères consensuels : la dispersion spatiale, l'existence d'une identité propre au peuple « diasporisé », l'organisation interne de la diaspora productrice d'échanges multiformes entre ses pôles et des liens significatifs symboliques ou concrets avec le pays d'origine (Sheffer, 1996 ; Anteby-Yemini, *et al.*, 2005). A la différence du « transmigrant » dont les réseaux conçus à court et moyen terme sont motivés par l'ascension sociale et une certaine forme de prestige dans la localité d'origine, le migrant en diaspora s'inscrit dans des liens durables unissant une population dispersée à l'échelle mondiale et fondés sur un fort sentiment d'appartenance nationale (Bruneau, 2004). Dans ce cadre, l'approche géographique privilégiant la dimension diasporique complète utilement les travaux antérieurs et se justifie par son aptitude à

² Expression formalisée sous la première présidence de J.B. Aristide en référence aux neuf départements administratifs qui constituaient alors le territoire d'Haïti.

appréhender de manière plus globale et dynamique le fonctionnement dans la durée de l'ensemble de l'espace migratoire international haïtien et de ses réseaux.

L'« externalisation » des réseaux sociaux haïtiens et le système spatial d'échanges qui les caractérise répondent à la nécessité de survivre en projetant son destin et celui de sa famille et de sa localité hors d'Haïti tout en résistant à la déstructuration du lien social originel. Dans cette logique, l'émergence d'une organisation collective en diaspora douée d'une certaine continuité dans le temps et dans l'espace s'accompagne d'une redéfinition du rapport du peuple haïtien à son territoire et à la migration. Tandis que les liens sociaux de proximité reposent paradoxalement de plus en plus sur des logiques spatiales de connexité, la migration semble être désormais moins perçue comme une rupture – ou une parenthèse – et davantage comme le moyen de prolonger ses réseaux sociaux et d'élargir son espace de vie. Comment le territoire diasporique fait-il médiation dans la reproduction de la vie sociale, des solidarités et de l'identité haïtienne ? Il convient d'identifier les principaux acteurs de ces dynamiques dans l'optique de comprendre le rôle des réseaux, mais aussi des lieux dans ce dispositif. L'originalité des nouveaux modes d'appropriation de l'espace des Haïtiens réside dans leur capacité à penser leur projet et leur expérience migratoires en articulant les échelles globale et locale.

La diasporisation de la population haïtienne, expression spatiale d'un « marronnage »³ internationalisé ?

Du point de vue de l'essentiel des Haïtiens, l'histoire tumultueuse de leur pays de la mise en place du système de la plantation à nos jours s'apparente à celle d'une quête permanente de davantage de justice et de liberté. Or, avec la reproduction du système de la plantation après l'indépendance, l'isolement et le blocus d'Haïti au XIX^e siècle, la volonté de l'Etat d'étendre son contrôle commercial, fiscal et politique dans les campagnes les plus reculées, et les conséquences sociales de l'occupation militaire états-unienne et de la dictature duvaliériste au XX^e siècle, les espaces de liberté économique, politique et culturelle de la majorité des Haïtiens n'ont cessé de se réduire. La fuite à l'étranger est alors apparue comme l'une des principales réponses des individus aux contraintes historico-structurelles et conjoncturelles pesant sur eux. Les Haïtiens ont progressivement intériorisé une représentation de « l'ailleurs » comme l'un des derniers espaces de liberté et d'épanouissement leur étant accessible, au prix de lourds sacrifices. Leur dispersion internationale s'est inscrite dans le double contexte de l'évolution politique et économique problématique du pays d'origine et de la division internationale du travail mise en place par les Etats-Unis dans la Caraïbe.

³ Terme désignant les esclaves des Antilles qui, en quête de liberté, fuyaient le système coercitif de la plantation au péril de leur vie, et dont l'usage a été réactualisé à propos des émigrés haïtiens (Hurbon, 1987).

Dégradation des conditions de vie, interventionnisme états-unien et émigration de masse

Les choix économiques et politiques des XVIII^e et XIX^e siècles ont porté en germe les conditions générales du développement des flux d'émigration massifs du XX^e siècle. Le système économique de la plantation dont l'objectif demeurerait la rentabilité maximale à court terme a traité sans ménagement la force de travail et les ressources naturelles. Les plantations de canne entamant les ressources du sol en plaine et celles de café accélérant la déforestation dans les mornes ont symbolisé la détérioration écologique précoce du pays et engendré l'appauvrissement des paysans. Parallèlement, le développement de l'agriculture d'exportation lié au besoin impérieux en devises de l'Etat et réalisé au détriment de l'agriculture vivrière s'est accompagné d'une militarisation des campagnes et du développement du travail par la coercition. Dans ce contexte, la mobilité interne des paysans est devenue dans un premier temps synonyme de survie et de liberté, préfigurant la dynamique ultérieure d'émigration.

Au-delà des conditions historiques structurelles, l'orientation et la nature des flux d'émigration apparus au début du XX^e siècle ne peuvent être dissociées de la conjoncture géopolitique dans laquelle ils se sont développés. L'entrée d'Haïti dans l'ère de l'émigration de masse s'inscrit dans un contexte général de pénétration des intérêts économiques états-uniens dans la Caraïbe appuyée par une stratégie interventionniste. Les premières migrations haïtiennes de grande ampleur vers les pays voisins coïncident avec l'occupation militaire états-unienne du pays (1915-1934). Elle s'est accompagnée en effet de la mise sous tutelle de l'Etat haïtien, d'expropriations foncières de grande ampleur et du travail forcé pour favoriser l'essor de la grande plantation, d'une dégradation des conditions de vie rurales et finalement de l'émigration de centaines de milliers de paysans expulsés de leurs terres.

Parallèlement, la moitié des plantations de la République dominicaine voisine est passée sous contrôle du capital états-unien en 1925, au terme d'une décennie d'occupation militaire, tandis que les investissements sucriers nord-américains à Cuba étaient cent fois supérieurs à ceux en Haïti (Lemoine, 1981). L'émigration paysanne a donc été de fait favorisée par la nouvelle fonction d'Haïti dans la « méditerranée états-unienne » : celle d'un réservoir de main-d'œuvre abondante et bon marché destinée à travailler dans les plantations nord-américaines des pays voisins. Durant l'occupation états-unienne de ce pays, 200 000 paysans haïtiens auraient été travailler en République dominicaine et le double à Cuba (Anglade, 1982 ; Lundhal, 1982).

Insécurité politique et économique contemporaine et diversification des flux migratoires

La singularité de l'émigration contemporaine par rapport aux vagues migratoires antérieures réside dans la diversification de l'orientation géographique et de la composition sociale des flux, contribuant à élargir et rendre plus complexe l'espace migratoire international haïtien. L'articulation entre la terreur politique et le marasme économique au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle a généré deux vagues migratoires socialement distinctes. Dès la fin des

années 1950, le duvaliérisme caractérisé par un contrôle politique total de la vie sociale, économique et culturelle des individus a poussé à leur paroxysme la paramilitarisation et la personnalisation du pouvoir politique, la chasse aux opposants et les tensions de classe et de couleur. En conséquence, le pays a enregistré ses premières vagues migratoires massives de couches sociales aisées et moyennes – considérées comme des obstacles à l'exercice du pouvoir personnel de F. Duvalier. Durant sa dictature, 50 000 d'entre eux ont officiellement émigré vers le nord-est des Etats-Unis, et 3 600 au Québec.⁴

La dictature de son fils J.C. Duvalier a renforcé la dynamique migratoire en l'étendant à l'ensemble des régions du pays et des couches sociales. A partir des années 1970, le départ de populations rurales et urbaines socialement modestes vers les Etats-Unis a complété l'émigration antérieure de populations aisées, urbaines et instruites. La diversification des destinations et des modes de la migration – symbolisée par l'exode clandestin par bateau de 200 000 individus vers la Floride au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle – reflète les conditions de vie de plus en plus difficiles des Haïtiens. L'extension de l'érosion des sols, les dépossessions foncières et la redistribution des richesses au détriment de la paysannerie ont engendré l'appauvrissement des campagnes. L'exode rural et la « bidonvilisation » des villes qui en a résulté ont renforcé la dégradation des conditions de vie urbaines. La transition post-duvaliériste s'est accompagnée du retour de l'instabilité politique, de l'approfondissement de la crise économique et a relancé l'émigration dans les années 1990. En réponse, les populations modestes ne pouvant pas émigrer vers l'Amérique du Nord ont développé ou réactivé d'autres courants migratoires vers des destinations régionales traditionnelles comme la République dominicaine et les Bahamas, ou plus récentes comme l'archipel voisin des Turks et Caicos et les territoires français d'Amérique.

Un champ migratoire international caractérisé par une forte dispersion

Les courants migratoires successifs du siècle dernier ont donc élargi et diversifié l'espace migratoire international haïtien, en intégrant progressivement les pays caribéens voisins puis l'Amérique du Nord, et plus récemment l'Europe (France). Chacun de ces mouvements de population s'est accompagné de l'élaboration de réseaux entretenant des liens durables entre une région spécifique d'Haïti et un pays de destination. Une fois les réseaux mis en place, les fluctuations de la demande en main-d'œuvre des pays de destination n'ont eu qu'un impact limité sur l'évolution des flux restés soutenus, à l'exception de ceux vers Cuba. Ainsi, tandis que la péninsule du sud et les régions du sud-est et du nord sont des sources traditionnelles d'émigration depuis un siècle, le nord-ouest n'est intégré au champ migratoire international que depuis cinquante ans avec la genèse de réseaux vers les Bahamas et la Floride.

A l'échelle internationale, les dynamiques migratoires récentes traduisent aussi le contexte géopolitique des relations plus ou moins anciennes et évolutives d'Haïti avec l'extérieur. Le destin de ce pays reste en particulier déterminé par sa situation dans la sphère d'influence politique, économique, géostratégique et culturelle états-unienne et par les réseaux de

⁴ Ces statistiques officielles sous-estiment largement l'ampleur réelle des flux migratoires vers les deux pays. On évalue ainsi à 300 000 l'effectif des Haïtiens à New York dès la fin des années 1970 (Stepick, 1998).

communication et de transport qui en émanent. La présence multiforme du puissant voisin n'empêche cependant pas le maintien de liens culturels hérités de l'époque coloniale et post-coloniale avec l'ancienne métropole française et ses possessions d'outre-mer dans la région, et le développement parallèle de réseaux plus ou moins formels avec le reste de la Caraïbe. La remarquable dispersion des Haïtiens à l'étranger révèle donc autant leur volonté d'échapper aux conditions de vie difficiles dans le pays d'origine et la mise en place de réseaux que la nature des relations d'Haïti avec l'extérieur.

La présence haïtienne à l'étranger reste difficile à évaluer du fait de l'importance de la clandestinité et de l'hétérogénéité des sources statistiques des pays d'installation. Le recoupement des diverses sources officielles (recensements, estimations consulaires) permet néanmoins d'identifier trois pôles géographiques majeurs structurant cet espace migratoire international dynamisé par plus d'un million et demi d'individus : la Caraïbe, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest. Environ 650 000 Haïtiens ont émigré vers les pays caribéens voisins – dont un demi-million vers la République dominicaine auxquels s'ajoutent 200 à 300 000 descendants d'Haïtiens nés en République dominicaine. Les 150 000 autres émigrés dans la région sont caractérisés par une large diffusion spatiale et sont notamment installés aux Bahamas, en Guyane, dans l'archipel des Turques et Caïques et aux Antilles françaises. Objectif ultime de nombreux émigrés dans la Caraïbe, l'Amérique du Nord accueille 600 000 natifs d'Haïti : 530 000 étaient officiellement recensés aux Etats-Unis – 250 000 en Floride et 200 000 à New York – et 50 000 au Canada au début du XXI^e siècle. Les 20 000 Haïtiens officiellement recensés en Europe résidaient presque exclusivement en France.⁵ Cette dispersion géographique remarquable requiert une réflexion sur la nature et la dynamique du lien social avec Haïti et entre les pôles de l'émigration.

Les circuits migratoires, préalables à la mise en place de réseaux diasporiques

L'organisation de l'espace migratoire haïtien l'apparente à un système évolutif et polycentrique marqué par la multiplicité des lieux d'installation et dont les centres d'impulsion ne sont plus uniquement basés dans le pays d'origine. N'étant généralement reconnus ni comme migrants économiques, ni comme réfugiés politiques par les sociétés d'arrivée, les Haïtiens ont plutôt privilégié la structuration en réseaux en réponse à l'invisibilité juridique d'une grande partie d'entre eux.⁶ La constitution de circuits migratoires et leur diversification ultérieure ont constitué l'étape préalable à la mise en place d'une organisation réticulaire, dont les acteurs ont été parfois qualifiés de « citoyens diasporiques » (Laguerre, 1998).

⁵ Les associations haïtiennes estimaient leur présence réelle en France métropolitaine entre 50 et 70 000 individus.

⁶ Entre 50 % et 78 % des migrants haïtiens dans les pays de la Caraïbe et au moins 18 % d'entre eux aux Etats-Unis seraient contraints de survivre dans la clandestinité (source : Minority Rights Groups International, 2003 ; U.S. Department of Homeland Security, 2003).

Les circuits migratoires, des stratégies mobilitaires de contournement

N'ayant à offrir qu'un capital éducatif, professionnel et financier limité selon les standards des sociétés d'arrivée, la majorité des migrants haïtiens ne répond généralement pas aux exigences de politiques d'immigration de plus en plus sélectives privilégiant les travailleurs diplômés et qualifiés. En outre, la méconnaissance d'Haïti à l'extérieur, les stéréotypes culturels véhiculés sur sa population et l'ampleur des flux – notamment en direction de petits territoires insulaires – suscitent occasionnellement l'hostilité des sociétés d'installation. Relayant l'opinion publique, les autorités ne considèrent que la dimension économique de la migration et refusent d'octroyer le statut de réfugié aux Haïtiens, quitte à rentrer en contradiction avec leurs propres principes démocratiques (Stepick, 1998). La difficulté d'obtenir un statut légal et un permis de travail à l'étranger maintient les individus dans une vulnérabilité économique qui se traduit par des licenciements sommaires, une précarisation professionnelle, un non-respect du code du travail et des droits humains et des expulsions arbitraires.

En réponse, les réseaux de solidarité locaux et transnationaux sont mis en place dans et entre les pôles de la diaspora pour contourner les barrières institutionnelles et les discriminations, avec pour objectif d'améliorer le niveau de vie des migrants et leur permettre de subvenir aux besoins vitaux de la famille en Haïti. Les stratégies familiales et villageoises reposent autant sur l'exploitation de filières migratoires déjà ouvertes que sur l'élargissement du champ migratoire pour répondre aux aléas de la conjoncture économique et des politiques migratoires des pays d'accueil. En se structurant, la diaspora haïtienne acquiert progressivement une dynamique interne distincte de celle du pays d'origine, comme le montrent les circuits migratoires et la spécialisation fonctionnelle des espaces de migration et, plus généralement, de mobilité des individus. Les espaces d'installation des Haïtiens dans la Caraïbe apparaissent en fait autant des lieux de transit que d'immigration et les mobilités spatiales et/ou migrations successives sont conçues par ceux qui les pratiquent comme autant de stratégies de survie et d'ascension sociale.

Genèse et recomposition des circuits migratoires haïtiens dans la Caraïbe

Dans cette logique, trois types de circuits migratoires haïtiens peuvent être identifiés à partir du bassin antillais. Le premier circuit qui a pour origine le nord-ouest et le nord d'Haïti s'est développé dès les années 1950 à destination des Bahamas et de l'archipel des Turks et Caicos. Des pêcheurs commerçant avec ces territoires et opérant dans leurs eaux territoriales s'y sont progressivement installés avec leur famille pour fuir la crise de l'économie rurale sur fond de désastre écologique dans le nord-ouest d'Haïti. Insérés dans l'agriculture et la construction touristique à Nassau et dans les *Family Island* (Bahamas), leurs implantations ont servi de bases à la mise en place de réseaux de migrants originaires des mêmes localités haïtiennes : dans les années 1970, trois immigrés haïtiens sur quatre étaient originaires des deux régions du nord (Marshall, 1979). Avec l'indépendance bahaméenne en 1973, la répression consécutive des flux et la multiplication des exactions, les Haïtiens ont élargi leur champ

migratoire à la Floride. Durant la deuxième moitié de la décennie, les Bahamas ont servi de transit à 50 000 d'entre eux vers la Floride, où ils travaillent dans l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, la construction, les services domestiques, les transports, la sécurité et développent un entrepreneuriat ethnique (Audebert, 2006).

Cependant, d'autres réseaux ont dû être développés en réponse au contrôle croissant des flux maritimes par les autorités états-uniennes : l'*Interdiction Program* a été mis en place dès 1981, y compris dans les eaux territoriales bahaméennes et haïtiennes. Un autre circuit est alors apparu et intègre comme étapes plusieurs territoires des Grandes et des Petites Antilles, dans l'optique d'une installation ultérieure à New York ou Miami. Il se caractérise par une rapide recomposition des stratégies migratoires. En effet, les migrants haïtiens ayant une pratique des réseaux dominicains les utilisent pour se rendre à Porto Rico, d'où ils tentent de rejoindre les Etats-Unis. Mais la présence croissante des *Coast Guard* dans le canal de Mona et les contrôles fréquents des services de l'Immigration à Porto Rico ont amené les Haïtiens à intégrer les petites Antilles dans leur dispositif spatial : les Iles Vierges et Saint-Martin sont devenues attractives comme lieux de transit mais aussi comme lieux d'installation étant donné la forte demande des économies locales dans le tourisme et la construction.

Les réseaux caribéens francophones entre logiques économiques et affinités culturelles

Le troisième circuit originaire du sud d'Haïti associe deux phases migratoires successives : un premier séjour au Surinam ou aux Antilles françaises, avant une installation en Guyane et un prolongement éventuel vers l'Europe. Il trouve son origine dans les nouveaux besoins en main-d'œuvre peu qualifiée des économies des territoires français voisins dont la tertiairisation s'accélère à partir des années 1960. Parmi les communautés étrangères de Guyane, les Haïtiens sont ceux qui occupent les emplois les moins qualifiés. La moitié y sont ouvriers dans l'agriculture et la construction (Audebert, 2004b). Les flux initiaux se sont rapidement structurés dans le cadre de réseaux transnationaux concernant particulièrement la région d'Aquin en Haïti, dont on retrouve un grand nombre d'originaires à Cayenne. La relative proximité culturelle – linguistique – a pu aussi expliquer l'orientation de ces flux vers la Caraïbe française, avec en partage une créolophonie et, pour certains, une francophonie qui ont facilité les contacts avec les populations locales et l'adaptation culturelle des nouveaux arrivants.⁷ On estimait à 50 000 le nombre de migrants haïtiens dans ces territoires en 1999, dont 24 000 avaient gardé la nationalité du pays d'origine (*idem*).

Avec le durcissement des politiques migratoires des pays du « Nord », ces schémas se caractérisent par une transformation progressive des espaces de transit en territoires d'installation durable qui jouent un rôle croissant de polarisation, d'organisation et de réorientation des réseaux. Une hiérarchie complexe des lieux de destination se dessine alors au sein de l'espace migratoire international haïtien selon leur attractivité plus ou moins importante.

⁷ Cela n'empêche pas néanmoins les dérives xénophobes auxquelles les Haïtiens doivent parfois faire face, comme ces dernières années en Guadeloupe.

Des parcours migratoires évolutifs dans les pays d'installation : l'exemple des Etats-Unis

Un circuit interne aux Etats-Unis implique la mobilité de migrants anciens relativement instruits, majoritairement originaires de Port-au-Prince et ayant une expérience prolongée du système éducatif, du marché du travail et du fonctionnement institutionnel des Etats-Unis. Installés à New York ou Boston entre les années 1950 et 1970, ils tendent à réémigrer vers la Floride depuis une vingtaine d'années. Outre l'attraction vis-à-vis de conditions climatiques plus clémentes, deux logiques sous-tendent leur choix. Bien insérés, ces migrants de longue date entament un nouveau cycle de vie où l'accès à la propriété devient une priorité en prévision de la retraite et en réponse à la perte d'espoir d'un retour en Haïti. Or, l'immobilier en Floride est 40 % moins cher qu'à Brooklyn, où l'achat d'une résidence est prohibitif pour de nombreux immigrés haïtiens.

En outre, l'attrait particulier de la Floride pour ces classes moyennes haïtiennes réside dans l'apparition d'une importante demande en services spécifiques (santé, administration, représentation institutionnelle et légale des immigrés, entrepreneuriat ethnique) liée au développement rapide d'une communauté de compatriotes défavorisés, arrivés par bateau et sans papiers. La seule métropole de Miami accueille ainsi annuellement depuis vingt ans en moyenne un millier d'Haïtiens venus du nord-est des Etats-Unis selon le *U.S. Census Bureau*. Si New York reste une destination privilégiée des immigrants haïtiens en Amérique du Nord, la Floride attire une proportion croissante d'entre eux.

Au cours des deux dernières décennies, 300 000 Haïtiens ont reçu le statut d'immigrants légaux aux Etats-Unis dont 45 % se sont installés en Floride.⁸ Mais cette dynamique spatiale permanente de la diaspora haïtienne s'observe aussi à une échelle plus fine. Si les Haïtiens de Floride se sont longtemps installés en majorité à Miami, cette métropole ne concentre plus que 40 % d'entre eux et beaucoup sont attirés par d'autres espaces « pionniers » de cet Etat (Boca Raton, Orlando).

Un espace migratoire haïtien polycentrique et réticulaire

Les structures familiales et communautaires transnationales apparaissent comme les supports majeurs de cette organisation spatiale réticulaire et polycentrique. La continuité de ces liens multiformes au-delà des frontières révèle-t-elle pour autant l'avènement d'une société réticulaire ?

Un espace diffus structuré par les liens communautaires transnationaux

La forte métropolisation de l'espace migratoire international haïtien a clairement facilité l'accès des migrants aux supports technologiques modernes de circulation et de communication, dans des grandes villes bien intégrées aux réseaux du système-monde : 87 % des Haïtiens de France et du Québec vivent respectivement à Paris et Montréal, et 73 % de

⁸ Source : services de l'immigration états-uniens.

ceux des Etats-Unis se concentrent encore dans les aires métropolitaines de New York et Miami. L'amélioration des techniques de transport et de communication et l'abaissement de leur coût ont favorisé les contacts avec le pays d'origine et entre les pôles d'émigration et ont maintenu et consolidé les liens familiaux. Avec l'accroissement des communautés immigrées et les nouveaux marchés créés à l'étranger sont apparus aussi de nouveaux médias télévisuels (*Haitian Television Network*), radiophoniques (*Radio Haïti International*) ou électroniques (*Haiti Global Village, Haiti On Line*) opérant sur une base transnationale et permettant une diffusion inédite, quotidienne et collective de l'identité haïtienne.

A l'échelle méso-sociale, la structure géographique multipolaire d'un nombre croissant de familles haïtiennes constitue le cadre d'une intense circulation de l'information entre les parents restés au pays et ceux à l'étranger et entre les différents pôles du « Dixième département ». Une de nos enquêtes réalisées auprès de 164 familles haïtiennes de Miami a révélé qu'au-delà du fait que 90 % de nos interlocuteurs avaient toujours de la famille proche en Haïti, 27 % d'entre eux avaient des parents proches dans d'autres villes des Etats-Unis et 13 % dans d'autres pays étrangers, au premier rang desquels les Bahamas, le Canada et les territoires français (Audebert, 2004a).

Les églises et l'entreprenariat haïtiens tendent également à structurer leur action au-delà des frontières en prenant appui sur les divers pôles de l'émigration. La dimension transnationale des églises haïtiennes à l'étranger réside dans la recreation d'un environnement culturel familial par le recours à la musique et aux codes culturels du pays natal lors des messes et par l'organisation d'activités communautaires. La reconstitution à l'étranger des réseaux de socialité originels constitue un enjeu de taille : il est fréquent que les fidèles d'une congrégation aient grandi dans les mêmes villages ou les mêmes quartiers en Haïti. L'église s'apparente alors à une grande famille dont la proximité des membres permet l'organisation régulière d'actions de solidarité vis-à-vis de localités ciblées dans le pays d'origine. En outre, les pôles de l'émigration constituent les lieux stratégiques à partir desquels les Haïtiens développent leurs réseaux commerciaux transnationaux. Les *madan sara*⁹ circulant à l'origine entre Haïti et Miami ou entre Haïti et la République dominicaine ont élargi leur champ d'action à l'ensemble de la Caraïbe et intègrent actuellement des destinations telles que les Bahamas, Porto Rico, Sint Maarten, Curaçao, Panama et les Antilles françaises.

Circulation migratoire, logiques réticulaires et pérennité du lien avec Haïti

Les réseaux tissés par ces divers acteurs constituent les supports d'une intense circulation des individus, des biens, des capitaux et de l'information. Ainsi, Haïti enregistre annuellement 300 000 visites de ses ressortissants vivant à l'étranger, tandis que 70 000 Haïtiens se rendent légalement pour de courtes périodes aux Etats-Unis, dont 11 000 pour voyages d'affaires. Il apparaît cependant difficile de considérer la circulation internationale haïtienne indépendamment des stratégies non légales de migration qui rendent compte de la majorité des flux concernés. Selon les rapports officiels des divers pays de destination, on peut estimer qu'entre 30 000 et 40 000 Haïtiens tentent clandestinement leur chance à l'étranger chaque

⁹ Marchandes haïtiennes développant leur activité informelle sur une base transnationale.

année, dont la moitié en République dominicaine. Parallèlement, les mouvements migratoires légaux s'opèrent en grande partie dans le cadre de la famille : 55 % des Haïtiens admis aux Etats-Unis au cours des deux dernières décennies l'ont été au titre du regroupement familial.

La famille et l'entreprenariat transnationaux apparaissent également comme les cadres privilégiés de l'organisation de la circulation des biens et des capitaux entre le « Dixième département » et Haïti. Les circuits mobilitaires mis en place par les *madan sara* tendent à affecter aux espaces pratiqués une « valeur » et une fonction spécifique. Leur territoire circulatoire marchand valorise les lieux d'approvisionnement les plus rémunérateurs (Panama, Curaçao) et offrant les produits les plus diversifiés (Miami), autour desquels se structurent les parcours. La spécialisation fonctionnelle des lieux du commerce informel transnational se fonde sur la nature des produits recherchés : produits cosmétiques, articles ménagers et vêtements à Santo Domingo et Porto Rico ; riz, alcool, voitures d'occasion et électronique à Miami ; joaillerie et articles de luxe à Panama. Les transferts annuels de capitaux liés au commerce transnational informel dans les banques du pays sont ainsi évalués à près de 30 millions de dollars, et les transferts financiers dans le cadre familial – 1,4 milliard de dollars en 2009 selon la Banque mondiale soit l'équivalent d'un cinquième du produit national brut.

Parallèlement aux échanges quantifiables, la localisation des maisons de transfert dévoile une organisation polycentrique au sein de laquelle se distinguent de véritables pôles structurant les relations de la « diaspora » avec le pays d'origine. Elle traduit aussi la répartition spatiale de la population émigrée et celle de ses revenus : le réseau bancaire haïtien a implanté cinq agences de transfert dans le nord-est des Etats-Unis, deux au Canada et deux en Floride. New York et le Québec, où le niveau de vie de la « diaspora » est plus élevé, sont mieux représentés que la Floride dont les migrants sont plus nombreux mais aussi plus démunis. La quasi-absence des pôles caribéens, où la pauvreté des Haïtiens est plus marquée, révèle qu'ils ne semblent pas être une priorité pour les banques haïtiennes dans leur stratégie de canaliser à leur profit une partie des flux financiers des expatriés.

Diasporisation et mutations sociétales haïtiennes : des effets ambivalents

A ce stade de l'analyse, il convient d'ouvrir la réflexion en se demandant dans quelle mesure les réseaux diasporiques analysés sont à même de permettre à Haïti de répondre à ses défis sociétaux, notamment ceux d'un mieux-être économique et de l'avènement d'une société démocratique. Confrontés à un contexte local ne leur permettant pas de réaliser des ambitions à la hauteur de leur formation, les diplômés haïtiens sont parmi les premiers à considérer les espaces de la diaspora comme des cadres susceptibles de leur offrir un nouveau départ. On estime qu'au cours des quatre dernières décennies, l'émigration aurait concerné 30 % des actifs haïtiens ayant un niveau d'instruction secondaire et 84 % de ceux ayant un niveau universitaire (Docquier, Marfouk, 2005). L'hémorragie est en particulier manifeste dans les domaines cruciaux de l'éducation et de la santé, au point qu'une ville comme Montréal compte aujourd'hui davantage de médecins d'origine haïtienne qu'Haïti elle-même.

Les réseaux transnationaux haïtiens fonctionnent ainsi comme des « pompes » déterritorialisant la matière grise et une partie de la force de travail haïtienne. Avec la tendance actuelle des politiques migratoires européennes et nord-américaines à privilégier l'immigration qualifiée, il est peu probable que cette dynamique soit remise en question dans un contexte haïtien où les perspectives professionnelles sont réduites à néant. En retour cependant, le volume des remises financières vers Haïti a triplé au cours des quinze dernières années.

Davantage que la régulation de la « fuite des cerveaux », c'est la participation des forces vives de la diaspora à la construction d'une société plus stable, plus prospère et surtout plus juste qui constitue un des défis essentiels pour l'avenir. La négociation des modalités de cette participation apparaît de fait comme une dimension majeure du défi haïtien, dont la responsabilité incombe autant au gouvernement haïtien qu'à la diaspora. A la suite du séisme, le renforcement de la présence des ONG – plus de 10 000 à ce jour – et l'ingérence renouvelée des puissances étrangères en Haïti risque de compliquer les possibilités de participation de la diaspora dans la reconstruction, en réduisant son champ d'action potentiel.

L'émigration et la mobilité internationale haïtiennes s'accompagnent en définitive d'une externalisation des réseaux sociaux et commerciaux du pays d'origine, qui acquièrent une dynamique caractérisée à la fois par la transnationalité et l'interpolarité. L'internationalisation des espaces de vie et leur structuration multipolaire sur la base de communautés migrantes disséminées et dynamisées par des réseaux transnationaux multifformes permettent-ils pour autant de qualifier de diasporique l'expérience collective haïtienne à l'étranger ? Comme le rappelle M. Hovanessian, « les diasporas ne se mesurent plus uniquement en terme de dissémination spatiale et de mobilités migratoires mais en terme de projet identitaire » (Hovanessian, 1998). On peut se demander dans quelle mesure les formes sociales spécifiques observées et les solidarités et échanges institutionnalisés qu'elles génèrent sont de nature à produire une (ou plusieurs) identité(s) collective(s) originale(s) en lien avec les héritages du pays d'origine et les expériences en terre d'immigration.

Des identités haïtiennes évolutives en diaspora

Etant donné les conditions souvent problématiques de l'émigration des Haïtiens, de leur installation à l'étranger et de la reconnaissance légale de leur présence dans les sociétés respectives, il y a lieu de s'interroger sur la possibilité de l'identité haïtienne de se reproduire hors d'Haïti ainsi que sur les formes de cette éventuelle reproduction. Cela requiert une analyse des fondements de la conscience identitaire haïtienne en diaspora et des modes de réinterprétation des traditions culturelles dans des sociétés d'installation dont les systèmes socio-institutionnels diffèrent remarquablement.

Les fondements d'une conscience identitaire haïtienne en diaspora

Le relatif maintien de pratiques culturelles communes et l'existence de liens communautaires à l'étranger apparaissent favorables au développement d'une conscience identitaire diasporique. Nul référent identitaire ne révèle mieux cet héritage que l'utilisation de la langue créole : elle reste la principale langue de communication de 80 % des ménages haïtiens de Floride (Audebert, 2006) et de plus de la moitié d'entre eux au Québec. Le partage de l'héritage culturel haïtien s'exprime aussi nettement à travers les pratiques musicales et culinaires. Une de nos enquêtes révèle que la musique religieuse et le *konpa* haïtiens sont les styles musicaux préférés de la moitié de nos interlocuteurs immigrés en Floride, et que quatre cinquièmes maintiennent les pratiques culinaires du pays d'origine, y compris après plusieurs décennies de présence aux Etats-Unis (*idem*). Les orchestres haïtiens les plus connus évoluent généralement en diaspora – ce que traduisent souvent leur nom (*Afro Combo de Boston*, T-Vice en référence à Miami) ou le titre de leurs chansons (*New York City* de Tabou Combo) – et le thème le plus répandu dans la musique haïtienne est, avec l'amour, celui de la dispersion géographique.¹⁰ Par ailleurs, la conscience identitaire s'exprime à travers la mise en scène des commerces ethniques : à Miami, 30 % des devantures mettent en exergue l'histoire et la culture d'Haïti et/ou font appel aux codes linguistiques (créole ou français), artistiques (peintures murales haïtiennes) et de couleur (bleu et rouge du drapeau national) du pays d'origine.

La conservation de l'héritage culturel issu de la société d'origine et le développement consécutif d'une conscience identitaire reposent sur les moyens matériels facilitant les échanges d'information avec Haïti et entre les pôles de la diaspora à l'échelle individuelle – téléphone, internet et envoi de cassettes – et collective – *mass media* communautaires. Le réseau *Haitian Television Network* retransmet quotidiennement le journal de la Television Nationale d'Haïti aux Etats-Unis, tandis que le périodique *Haïti en Marche* dispose de points de vente dans cinq grands pôles nord-américains et européens de la diaspora. Le sens de leur spécificité en tant que communauté se fonde également sur la mémoire d'évènements historiques anciens tels que l'indépendance précoce et originale d'Haïti en 1804, et d'évènements plus récents comme les répressions duvaliéristes et post-duvaliéristes à l'origine de flux migratoires considérables. La solidarité communautaire des Haïtiens a parallèlement été forgée dans la lutte contre une politique migratoire états-unienne qui ne leur a guère été favorable. Dans ce cadre, la conscience identitaire diasporique revêt un sens politique relayé par des institutions visant la chute des dictatures du pays d'origine (*Veye Yo*) ou œuvrant pour l'insertion et les droits des immigrés dans les sociétés d'installation (*National Coalition for Haitian Refugees*, *Haitian Refugee Center* en Floride, *Movimiento Socio Cultural de los Trabajadores Haitianos* en République dominicaine).

¹⁰ Depuis trente ans, la musique *konpa* a fait de ce thème un instrument de construction identitaire des individus.

Un héritage culturel réinterprété dans les sociétés d'installation

L'affirmation générale d'une identité diasporique ne doit cependant pas masquer le fait qu'elle revêt des formes et des degrés divers en fonction des contextes des sociétés d'immigration. En France, où les Haïtiens sont relativement peu nombreux et où le contexte républicain est peu propice à l'expression de spécificités culturelles dans le domaine public, les manifestations de cet héritage se cantonnent essentiellement au cadre familial et associatif. En dépit de son expression croissante dans des églises évangélistes haïtiennes et afro-antillaises récentes ou dans le cadre d'un entreprenariat ethnique embryonnaire dans le nord et le nord-est de l'agglomération parisienne, la formulation de l'identité diasporique haïtienne ne revêt ni le même contenu, ni la même vigueur de part et d'autre de l'Atlantique.

Aux Etats-Unis, où les logiques communautaires particularistes favorisent la reconnaissance officielle de la différence culturelle et où la revendication ethnique sert de support à la citoyenneté, la valorisation de l'héritage haïtien est instrumentalisée dans l'accès collectif des immigrants et de leurs enfants aux ressources, au pouvoir et au prestige (Stepick, 1998). Dans le comté de Miami-Dade, la reconnaissance du créole haïtien comme troisième langue officielle en 2000 aux côtés de l'anglais et de l'espagnol et l'incarnation des écoles publiques comme lieux symboliques de la célébration de la culture et de l'histoire d'Haïti montrent la manière dont la politique multiculturelle a pu se traduire en termes de prestige pour la communauté haïtienne. Cependant, même dans ce contexte socio-institutionnel, l'identité diasporique ne s'érige en aucun cas en copie conforme de l'identité du pays d'origine et, n'apparaissant ni figée ni essentialisée, elle se recompose au gré des échanges avec la société d'accueil et de l'intégration de ses valeurs et modèles culturels par les individus. Cette dynamique culturelle composite et nuancée se traduit dans les auto-identifications de la seconde génération : près d'un quart des individus interrogés dans les écoles publiques de Miami revendiquent désormais une identité hybride haïtienne-américaine (Audebert, 2006).

Dans la Caraïbe, les modalités de l'accueil des immigrants ont largement déterminé les formes de leur expression identitaire et celles de la reproduction de la culture du pays d'origine. Aux Bahamas et dans l'archipel des Turques et Caïques où les Haïtiens représentent le quart de la population locale, sont majoritairement sans papiers, subissent l'ostracisme des populations locales et résident dans des communautés relativement distinctes des sociétés locales, la transmission de l'héritage culturel et les relations soutenues avec leurs parents de Floride¹¹ sont favorables à la constitution d'une culture de diaspora. En République dominicaine, l'histoire problématique des relations bilatérales, les préjugés de couleur et la perception de l'immigration haïtienne comme une menace pour l'identité et l'économie locales relayée dans la sphère politique et médiatique expliquent l'accueil mitigé lui étant réservé. L'absence consécutive de statut légal d'un demi-million d'originaires d'Haïti et la concentration spatiale d'une grande partie d'entre eux à proximité de la frontière et dans les *bateyes* favorisent le repli et le maintien de spécificités culturelles. Néanmoins, à la différence de la situation en

¹¹ Les Haïtiens des Bahamas et ceux arrivés en Floride dans les années 1970 et 1980 viennent des mêmes localités du nord et du nord-ouest d'Haïti.

Amérique du Nord, ces dernières ne se traduisent généralement pas par la constitution de réseaux avec les autres pôles du « Dixième département » étant donné l'isolement et les faibles ressources économiques et techniques des émigrés en République dominicaine.

Des lieux d'expression de la mémoire collective

L'existence de communautés disséminées qui maintiennent des spécificités culturelles et des relations entre elles dans le cadre de réseaux transnationaux ne remet pas en cause l'importance du lieu dans la structuration du territoire diasporique. L'identité diasporique se fonde sur l'articulation entre les espaces dispersés de la migration haïtienne. Les marqueurs territoriaux de cette identité expriment la mémoire collective du peuple diasporisé ainsi que son action sociale et politique en vue d'une meilleure intégration dans les sociétés d'installation. Cette action se déploie pour l'essentiel dans les domaines religieux, associatif (culturel, professionnel, accès au logement), scolaire et électoral.

On peut donc distinguer deux types d'acteurs incarnant l'identité diasporique à l'échelon local. Les premiers comportent une forte dimension symbolique du fait qu'ils entretiennent la mémoire collective haïtienne. Il s'agit en particulier des églises dont le rapport au lieu se décline à deux niveaux : les églises protestantes exercent – à quelques rares exceptions près – leur influence à l'échelle du *block* (pâté de maisons) ou de la rue, tandis que les églises catholiques rayonnent à l'échelle du quartier ou de l'agglomération. Les églises restent les principaux lieux de socialisation communautaire et de pratique culturelle des Haïtiens en migration. L'entrepreneuriat ethnique contribue aussi à entretenir la mémoire collective par la mise en scène des commerces : enseignes relatives à l'histoire d'Haïti ou à celle de son émigration, recours à la langue créole ou française, couleurs dominantes du drapeau haïtien sur les devantures, etc (Audebert, 2006). Le deuxième type d'acteurs est symbolisé par les institutions ayant pour fonction l'intégration des immigrants dans la société d'accueil et dont les stratégies se déploient localement. Par exemple, la participation des organisations politiques haïtiano-américaines à la vie politique états-unienne passe par la constitution de territoires électoraux sur la base de l'ethnicité – Miami-Dade, Brooklyn, Connecticut, Massachussets notamment (Audebert, 2009).

D'autre part, le territoire diasporique s'incarne localement dans l'appropriation toponymique des lieux d'installation : des quartiers (*Little Haiti* en Floride), des rues (*Avenue Felix Morrisseau-Leroy* à Miami), des églises (*Notre Dame d'Haïti*), des écoles (*Toussaint Louverture Elementary School*) portent la marque de l'histoire et de la culture du pays d'origine. Dans les secteurs à forte présence haïtienne, la territorialisation symbolique se double d'une organisation des lieux d'installation fondée sur la présence de communautés de même origine villageoise ou régionale : à *Little Haiti*, des concentrations d'immigrants originaires de Port-Salut dans la 72^e rue et de Port-de-Paix dans la 59^e rue ont pris forme dès les années 1970. Cette reproduction sociale s'incarnant dans les stratégies résidentielles entretient l'attachement aux lieux d'origine par la reconstitution des réseaux de relations qui en sont issus. Les nouveaux territoires des communautés reconstituées s'affirment en tant que

tels comme des lieux de mémoire et le rapport de la diaspora au lieu s'incarne ainsi dans une double relation : celle aux lieux d'installation et celle aux localités d'origine.

Conclusion

L'alimentation régulière des flux migratoires en lien avec la situation économique et politique problématique d'Haïti et l'activation consécutive des réseaux (familiaux, religieux, marchands) entretiennent et réactualisent en permanence le lien entre les différents pôles de la diaspora. Les enjeux du poids démographique, économique et politique grandissant de cette diaspora pour Haïti n'échappent pas aux autorités du pays qui, après l'avoir délégitimée, cherchent à l'instrumentaliser pour en canaliser les ressources économiques tout en l'utilisant comme une arme diplomatique pour peser sur la scène internationale. Les émigrés haïtiens n'ont cependant pas attendu la création du Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger et l'ouverture de discussions sur la modification de la politique de la nationalité haïtienne pour acquérir une conscience collective diasporique redevable à l'action des institutions représentant les intérêts des populations migrantes à l'étranger. La question de la pérennité de l'identité et de la solidarité diasporiques mérite néanmoins d'être posée, tant il apparaît que la réalité de la diaspora haïtienne ne recouvre pas le même sens et les mêmes enjeux selon le modèle d'intégration de la société d'installation considérée, selon le statut social des migrants, selon l'ancienneté de leur migration ou selon que l'on considère les migrants ou leurs descendants nés sur place.

L'acculturation s'opère partout en dépit de la montée de l'ethnicité et de l'ouverture croissante des pays d'accueil à l'expression de la différence culturelle. Or, les processus d'acculturation différenciés en relation avec l'adaptation des migrants aux contextes sociaux et institutionnels forts variés des sociétés d'installation dessinent une diaspora culturellement hétérogène. L'endogamie marquée au sein des communautés haïtiennes se perpétue parallèlement à des dynamiques de métissage récentes qui posent de manière nouvelle la question de la transmission intergénérationnelle de l'héritage du pays d'origine. De même, le poids croissant des générations suivantes dans les pôles de la diaspora – 40 % au Québec, 35 % en République dominicaine, 24 % aux États-Unis – rend incertaine la reproduction des formes les plus traditionnelles de l'haïtianité, dont la dilution se lit par exemple à New York ou Miami dans une construction identitaire des plus jeunes basée sur la réappropriation de codes culturels d'autres communautés (noire états-unienne notamment). Enfin, l'enlisement de la situation politique et économique, la perte progressive d'espoir en l'avenir d'Haïti et le traumatisme sans précédent produit par le séisme du 12 janvier 2010 rendent plus que jamais hypothétiques les projets de retour définitifs. Dans ce contexte, la pérennité du lien diasporique haïtien reposera davantage que par le passé sur la permanence de flux migratoires de grande ampleur alimentant les différents pôles du « Dixième département ».

Bibliographie

- Anglade G. (1982). *Atlas critique d'Haïti*. Montréal : Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal, 80 p.
- Anteby-Yémini L., Berthomière W., Sheffer G. (2005). *Les diasporas : 2000 ans d'histoire*. Presses Universitaires de Rennes, 497 p.
- Audebert C. (2009). « Residential patterns and political empowerment among Jamaicans and Haitians in the U.S. metropolis: The role of ethnicity in New York and South Florida », *Human Architecture*, vol. 7, Issue 4, Fall 2009, pp. 53-68.
- Audebert C. (2006). *L'insertion socio-spatiale des Haïtiens à Miami*. Paris : L'Harmattan, coll. Populations, 298 p.
- Audebert C. (2004a). « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, n° 3, p. 127-146.
- Audebert C. (2004b). « Immigration et insertion dans les départements français d'Amérique : une mise en perspective régionale », *Espace Populations Sociétés*, n° 2, pp. 253-264.
- Audebert C. (2002). « Le fait religieux dans l'insertion et l'organisation spatiale de la communauté haïtienne de Miami », *Géographie et Cultures*, n° 43, pp. 107-127.
- Basch L., et al. (1994). *Nations unbound : transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nation-states*. New York/Londres : Routledge, 344 p.
- Bruneau M. (2004). *Diasporas et espaces transnationaux*. Paris: Economica, 249 p.
- Docquier, F., Marfouk, A. (2005). *International migration by educational attainment: 1990-2000*, Release 1.1, Washington: World Bank.
- Glick Schiller N., Fouron G. (1999). « Terrain of blood and nation : Haitian transnational social fields ». *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, p. 340-366.
- Hovanessian M. (1998). « La notion de diaspora : usages et champs sémantiques ». *Journal des Anthropologues*, n° 72-73, p. 11-29.
- Hurbon L. (1987). *Culture et dictature en Haïti : l'imaginaire sous contrôle*. Port-au-Prince : Deschamps, 207 p.
- Laguerre M. (1998). *Diasporic citizenship : Haitian Americans in transnational America*. New York : St Martin's Press, 222 p.
- Lemoine M. (1981). *Sucre Amer*, Paris : Encre, 291 p.
- Lundhal M. (1982). « A note on Haitian migration to Cuba : 1890-1934 », *Cuban Studies*, vol. 12, n° 2, p. 21-36.
- Marshall, D. (1979). *The Haitian problem : Illegal migration to the Bahamas*. Cave Hill : Institute of Social and Economic Research, 239 p.
- Sheffer G. (1996). « Wither the study of diasporas ? », in G. Prévélakis (dir). *Les réseaux de diasporas*. Nicosie : Kykem, pp. 37-46.
- Stepick A. (1998). *Pride against prejudice : Haitians in the United States*. Boston : Allyn and Bacon, 134 p.